

## A qui m'adresser en cas de difficultés

<b>ECOLE : Directrice, Enseignant(e)s</b>		<b>MAIRIE : personnes référentes au domaine administratif concerné</b>	
<p><b>Difficultés scolaire de votre enfant</b></p>	<p>L'enseignant(e) de votre enfant est le/ la mieux placé(e) pour répondre à vos inquiétudes. La directrice peut également vous guider.</p> <p>Ensemble, nous pouvons trouver une solution pour vous conseiller ou/et vous orienter vers le médecin scolaire si nécessaire, ou/et faire intervenir le RASED (réseau d'aide scolaire des élèves en difficultés) ou/et vous orienter vers un spécialiste (orthophoniste, psychologue, etc...)</p>	<p><b>Cantine</b></p>	<p><b>En cas de problèmes merci de vous adresser au service cantine.</b></p> <p><b>Pour plus de renseignements :</b>  <a href="http://www.ville-coulogne.fr">http://www.ville-coulogne.fr</a></p> <p><b>Seul le responsable gestion cantine de la mairie donnera son accord selon les modalités du règlement en vigueur.</b></p>
<p><b>Problèmes familiaux (séparation, décès, ...)</b></p>	<p>L'enseignant(e) de votre enfant. La directrice.</p> <p>En cas de séparation, merci de donner les nouvelles coordonnées de chacun des parents afin de pouvoir vous communiquer les actions, les résultats scolaires,...</p>		
<p><b>Demande de papier administratif (certificat de scolarité, etc...)</b></p>	<p>C'est la directrice qui délivre ce document en se connectant à une Base Administrative. La demande peut se faire auprès de l'enseignant(e) de votre enfant, auprès de la directrice ou de l'ATSEM ou agent assimilé à l'accueil du matin ou de l'après-midi. Il faut compter un délai d'une journée pour obtenir un document.</p>		
<p><b>Les petits bobos de votre enfant (relatifs à une mauvaise nuit ou à la santé causes : rhume, grippe, eczéma,...)</b></p>	<p>A l'accueil du matin ou de l'après-midi ces petits soucis peuvent être relatés à l'agent de service ou ATSEM qui est en poste à la porte. Ces informations nous seront transmises sans problème.</p> <p><b><u>Merci de ne pas encombrer les accueils du matin ou de l'après-midi qui perturbent le bon fonctionnement de la classe</u></b> (problème de sécurité des élèves pendant que l'enseignant(e) discute avec les parents et mauvais déroulement des activités)</p> <p>Ces petits soucis peuvent être également relatés en fin de demi-journée à la sortie des classes directement à l'enseignant(e).</p>	<p><b>Garderie</b></p>	<p><b>Municipalité de COULOGNE</b></p> <p><b>Le personnel de l'école (ATSEM ou Agents Assimilés bien qu'elles participent) ne gèrent pas la garderie, seul le responsable gestion de la mairie pourra vous guider selon les modalités du règlement en vigueur</b></p>

### **RECOMMANDATIONS :**

- \* Les enseignantes et la directrice reçoivent sur rendez- vous.
- \* Merci de venir chercher votre enfant à l'heure à la sortie de la classe